



## Donation (bien en Allemagne)

-----  
Par PetraMeunier

Bonjour,

J'aurai besoin d'informations concernant une donation de maison (le bien se situe en Allemagne, il s'agit de la maison de mes parents), je suis d'origine et toujours de nationalité allemande, mais j'habite en région parisienne et j'ai besoin d'informations par rapport à la fiscalité notamment. En Allemagne, il y a un abattement fiscal par rapport à cette donation et donc exonération d'impôts. Mais comme je réside en France, si je reçois cette donation, est-ce que la loi française s'applique également? Dois-je payer des impôts en France? Ou comme ce bien se situe en Allemagne, la loi allemande s'applique uniquement?

Auriez-vous des informations ou des contacts à me conseiller qui pourraient me renseigner sur ce sujet?

Merci d'avance de votre retour.

Bien cordialement,